VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 MARS 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 19 **votants** : 19
Date de convocation : 23 mars 2023
L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.
Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.
Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;
Absents excusés : Mme TRAVERS Jeanne ; M. COUASNON Michel ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. FADIER Thierry ; Mme THIBAULT Angélique ;
Pouvoirs : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à Mme NOEL Marie-Laure ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;
M. FADIER Thierry donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.
Secrétaire de séance : M. RAULT Pierre-Antoine.

2023-03-022 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE
À la suite du débat d'orientation budgétaire du 23 février 2023 et après avoir entendu la présentation des budgets 2023 par Monsieur le Maire et Monsieur RENAULT, le DGS ;

PROPOSITION
Vu la note de présentation synthétique du Budget Primitif 2023 ;
Il est proposé au Conseil Municipal :
1- D'adopter le budget principal 2023 de la ville tel qu'il a été présenté ;
2- D'adopter le budget annexe 2023 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
3- D'adopter le budget annexe 2023 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
4- D'adopter le budget annexe 2023 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté.

DECISION
Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire et Monsieur RENAULT,DGS, le Conseil Municipal :

- Adopte à l'unanimité le budget principal 2023 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2023 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2023 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2023 du Lotissement de l'Étang tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré, le 30 mars 2023
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

HOTEL DE VILLE : 19, rue Lariboisière - B.P. 29 - 35420 Louvigné du Désert - Tél. : 02 99 98 01 50 - Télécopie : 02 99 98 54 23
mairie@louvignedudesert.org - www.louvignedudesert.org